

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-025

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents** : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint).

**Membre absent** : Aucun

**Nombre de présents** : 25

**Nombre de pouvoirs** : 8

**Nombre de votants** : 33

**OBJET**

**COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont chargées d'étudier les dossiers et de traiter les projets de délibérations avant leur présentation en Conseil municipal.

Leurs règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du Conseil municipal.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit.

L'article L. 2121-22 du Code précité indique que « la première convocation des Commissions a lieu dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. »

Selon l'alinéa 3 de l'article précité, « dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition de chaque commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Par délibération n°2020-020 du 15 juillet 2020, il a été décidé de mettre en place 10 commissions municipales permanentes dont les dénominations sont les suivantes :

- Commission Culture
- Commission Education et Handicap
- Commission Famille, Petite enfance et Jeunesse
- Commission Finances
- Commission Ressources Humaines et affaires générales
- Commission Solidarité
- Commission Sport
- Commission Transition écologique, Mobilité et Innovation
- Commission Urbanisme et Qualité de vie
- Commission Vie économique et Sécurité

Chaque commission est composée de 9 membres élus selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Compte tenu du changement de groupes de deux élus d'opposition et pour respecter la règle de la proportionnalité, il y a lieu de modifier celles-ci.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ne prévoyant expressément le scrutin secret, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, procéder à un scrutin public à mains levées.

Pour chacune des commissions une liste unique composée comme suit s'est présentée :

<b>Commission Culture</b>
- Jean-Jacques MARGAINE
- Isabelle BUSQUET
- Vincent FRIDRICI
- Agnès GARDON-CHEMAIN
- Géraldine BALLIGAND
- Jean-Philippe CORDIN
- Jacques CHEVALEYRE
- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE
- Jérôme FRANCOIS

<b>Commission Education et Handicap</b>
- Brigitte RAMOND
- Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES
- Géraldine BALLIGAND
- Martine BIARD
- Laure DESCHAMPS
- Claude LARDY
- Thibaut LE NORMAND
- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE
- Jérôme FRANCOIS

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-025-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

<b>Commission Famille, Petite enfance et Jeunesse</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Philippe CORDIN</li> <li>- Géraldine BALLIGAND</li> <li>- Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES</li> <li>- Christophe MOREL-JOURNEL</li> <li>- Emile COHEN</li> <li>- Brigitte RAMOND</li> <li>- Thibaut LE NORMAND</li> <li>- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE</li> <li>- Patricia GARCIA</li> </ul>

<b>Commission Finances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loïc ALIRAND</li> <li>- Nicolas de GARILHE</li> <li>- Jean-Pierre MANIGLIER</li> <li>- Jean-José GARCIA</li> <li>- Jean-Philippe CORDIN</li> <li>- Jean-Jacques MARGAINE</li> <li>- Jacques CHEVALEYRE</li> <li>- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE</li> <li>- Jérôme FRANCOIS</li> </ul>

<b>Commission Ressources Humaines et affaires générales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Denise MAIGRE</li> <li>- Jean-Pierre MANIGLIER</li> <li>- Nicolas de GARILHE</li> <li>- Claude LARDY</li> <li>- Géraldine BALLIGAND</li> <li>- Pierre POINSOT</li> <li>- Thibaut LE NORMAND</li> <li>- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE</li> <li>- Jérôme FRANCOIS</li> </ul>

<b>Commission Solidarité</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laure DESCHAMPS</li> <li>- Vincent FRIDRICI</li> <li>- Pierre POINSOT</li> <li>- Olivia ROBERT</li> <li>- Emilie ESCOFFIER-CABY</li> <li>- Christelle GERIN-EPELY</li> <li>- Thibaut LE NORMAND</li> <li>- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE</li> <li>- Patricia GARCIA</li> </ul>

<b>Commission Sport</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Christophe MOREL-JOURNEL</li> <li>- Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES</li> <li>- Loïc ALIRAND</li> <li>- Christelle GERIN-EPELY</li> <li>- Claude LARDY</li> <li>- Pierre POINSOT</li> <li>- Jacques CHEVALEYRE</li> <li>- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE</li> <li>- Patricia GARCIA</li> </ul>

<b>Commission Transition écologique, Mobilité et Innovation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agnès GARDON-CHEMAIN</li> <li>- Nicole BRIAND</li> <li>- Martine BIARD</li> <li>- Isabelle BUSQUET</li> <li>- Jean-Philippe CORDIN</li> <li>- Olivia ROBERT</li> <li>- Damien JACQUEMONT</li> <li>- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE</li> <li>- Jérôme FRANCOIS</li> </ul>

<b>Commission Urbanisme et Qualité de vie</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emilie ESCOFFIER-CABY</li> <li>- Isabelle BUSQUET</li> <li>- Nicole BRIAND</li> <li>- Damien CADE</li> <li>- Claude LARDY</li> <li>- Raphaël BERGER</li> <li>- Damien JACQUEMONT</li> <li>- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE</li> <li>- Patricia GARCIA</li> </ul>

<b>Commission Sécurité et Dynamisme économique</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nathalie BRUNEAU</li> <li>- Jean-Pierre MANIGLIER</li> <li>- Nicole BRIAND</li> <li>- Damien CADE</li> <li>- Pierre POINSOT</li> <li>- Martine BIARD</li> <li>- Damien JACQUEMONT</li> <li>- Florence ASTI-LAPPERRIÈRE</li> <li>- Patricia GARCIA</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-025-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-020 du 15 juillet 2020 ;

Vu les lettres de demande de changement de groupes politiques de Messieurs Claude Lardy et Vincent Fridrici ;

-----

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- S'est prononcé sur le mode de scrutin retenu pour l'élection de leurs membres : public à mains levées ;
- A élu les membres des 10 commissions municipales.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 3 avril 2024

Le Secrétaire,



**Jean-Pierre MANIGLIER**

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le **12 AVR. 2024**  
Le Maire



**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-025-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024